CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E146010** **VALABLE JUSQU'AU** **07/11/2027**

ÉDITÉ LE 01/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1997

Raison sociale : EURL SERBOURDIN

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 13/11/2024

Capital : 7 622

32 RUE DE CONSTANTINE
59170 CROIX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LILLE 1997B20313

Siret : 411 614 449 00014

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 0039084/H

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 5351806704

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 5351806704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 06 83 40 80 48 **Fax :**

Portable : 06 83 40 80 48

Responsabilité légale :
SERBOURDIN ALAIN GÉRANT

Site Internet :

E-mail : david.serbourdin59@orange.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 362 515 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	5	08/11/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	5	25/02/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/10/2026 16:47

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E146010** **VALABLE JUSQU'AU** **07/11/2027**

ÉDITÉ LE **01/10/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1997
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 13/11/2024
Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LILLE 1997B20313

Siret : **411 614 449** **00014**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 0039084/H
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 5351806704
Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 5351806704
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **EURL SERBOURDIN**

32 RUE DE CONSTANTINE
59170 CROIX

Téléphone : 06 83 40 80 48 **Fax :**
Portable : 06 83 40 80 48

Site Internet :
E-mail : david.serbourdin59@orange.fr

Responsabilité légale :
SERBOURDIN ALAIN GÉRANT

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	25/02/2026
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	01/12/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	22/11/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	25/02/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	25/02/2026
o Fenêtres de toit	22/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/10/2026 16:47

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.